

droits et devoirs

Le bon fonctionnement et le développement d'une entreprise découlent du respect de règles sociales (accords d'entreprise, convention collective, code du travail ...) liant employeur et salarié.

POUR L'EMPLOYEUR

Dans le cadre du contrat de travail

- Obligation de rémunérer le salarié.
- Obligation de fournir un travail au salarié ainsi que les moyens de le réaliser.

Santé-Sécurité


- Assurer aux salariés des conditions de travail qui ne portent atteinte ni à leur santé, ni à leur sécurité.
- Assurer aux salariés une information pratique et appropriée en matière de santé et de sécurité aux salariés.

Libertés collectives et individuelles

- Prévenir et réprimer toute discrimination dans l'entreprise, notamment en matière de recrutement, de politique salariale, de discipline.
- Prévenir et réprimer le harcèlement et les violences sexuelles ou morales.
- Informer les salariés des mesures mises en place dans le cadre du suivi de leurs activités (accès Internet, utilisation du téléphone portable, etc.).
- Respecter le droit syndical.

Formation

- Assurer l'adaptation de ses salariés à leur emploi grâce à la formation.
- Participer au financement des actions de formation prévues par la loi (formation continue, action en reconversion, action de promotion etc.).
- Réaliser un entretien professionnel tous les deux ans avec chacun de ses salariés (loi du 5 mars 2014).


Si l'employeur manque à ses diverses obligations légales, il peut non seulement engager sa responsabilité civile, mais il risque également de faire l'objet de sanctions financières et/ou pénales.

POUR LE SALARIÉ

Dans le cadre du contrat de travail

- Exécuter consciencieusement le travail demandé par l'employeur.
- Respecter les obligations découlant du contrat de travail.
- Adopter un comportement de nature à éviter les erreurs ou négligences répétées.
- Ne pas consommer de substances de nature à nuire à son travail (alcool, drogue etc.).
- Prendre soin du matériel qu'on lui confie, suivre les instructions données...

Subordination

- Respecter la discipline et les consignes de ses supérieurs hiérarchiques.

Règlement intérieur


- Respecter le règlement intérieur s'il existe

Devoir de loyauté

- Ne pas porter atteinte aux intérêts de l'entreprise en commettant des actes de concurrence déloyale.

Santé-Sécurité

- Les salariés disposent d'un droit d'alerte et/ou de retrait en cas de situation de travail dangereuse.
- Ils doivent respecter les consignes de sécurité et ne pas mettre en danger les autres salariés.


Une violation de ces devoirs ou obligations peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement du salarié.



droits et devoirs